

Parole d'élue

« Après deux années d'expérimentation, la technicothèque mise en place avec le Centich et la Mutualité française Anjou Mayenne sera pérennisée. Premier département à s'être doté d'une telle plate-forme innovante, le Maine-et-Loire a été choisi par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie afin de piloter son déploiement sur six autres départements. »

Marie-Pierre Martin, 1^{re} vice-présidente déléguée aux solidarités

DÉPARTEMENT

La technicothèque facilite l'autonomie

Grâce à ce dispositif créé par le Département, les personnes âgées ou handicapées bénéficient d'une aide personnalisée pour trouver le bon équipement destiné à compenser une perte d'autonomie.

À QUI S'ADRESSE LA TECHNICOTHÈQUE ?

Avec l'âge ou en raison d'un handicap, certains gestes du quotidien deviennent difficiles. Ils sont facilités par des équipements ou technologies. Leur usage est déterminant dans le maintien à domicile. Ces aides, dites techniques, peuvent être financées, en partie, par le Département via la Prestation de compensation handicap (PCH) ou l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Pour accéder aux services de la technicothèque, les personnes doivent solliciter l'une de ces deux prestations auprès de la Maison départementale de l'autonomie (MDA).

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

L'équipe d'évaluation de la MDA oriente les usagers concernés, avec leur consentement, vers la technicothèque. Ils y trouvent un appui, ainsi que des conseils personnalisés et gratuits dans le choix d'un matériel adapté. Un ergothérapeute évalue le besoin des personnes à domicile. Ce professionnel accompagne ensuite la prise en main des aides techniques retenues et évalue leur effectivité.

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

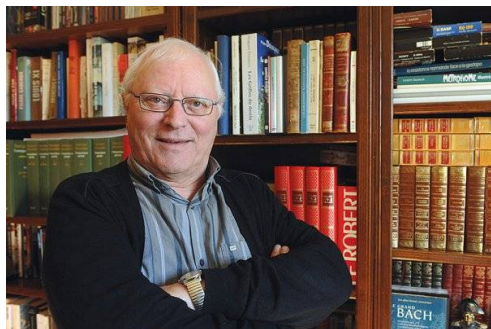
Autonomie des... 



En vidéo

En chiffres

434 adultes et enfants ont
bénéficié des services de la
technicothèque depuis le début de
son expérimentation en 2014.



Grâce à ce soutien administratif, logistique et technique, les délais de mise à disposition des aides techniques sont fortement réduits. La technicothèque facilite aussi l'accès en avançant, si besoin, le montant qui reste à la charge du particulier et en personnalisant les modalités de remboursement. Inscrite dans une démarche d'économie circulaire, elle incite les bénéficiaires à restituer les aides non utilisées ou qui ne sont plus adaptées. Elle limite le gaspillage en favorisant la réutilisation du matériel et participe ainsi à une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Témoignage

« Souffrant de déficience visuelle depuis la naissance, j'avais besoin de nouveaux équipements pour continuer à lire. Aujourd'hui, le matériel évolue, il est complexe. On s'y perd un peu. Une ergothérapeute de la technicothèque m'a accompagné lors du choix et de la prise en main. Ensemble, nous avons opté pour un audiolecteur, une lampe basse vision et une loupe électronique, tous aujourd'hui très utiles dans mon quotidien. Bien qu'étant en partie remboursés, ces outils restent chers. Grâce à ce dispositif, j'ai pu payer le reste à charge en plusieurs fois. »

Christian Kriegel, Aviiiie

Qu'appelle-t-on aides techniques ?

Au quotidien, certains équipements ou technologies peuvent compenser la perte d'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Plus de 300 aides techniques sont ainsi recensées dans la technicothèque : barres d'appui, fauteuil releveur, chaise de douche, loupe électronique...

En savoir +

Maison départementale de l'autonomie

T. 0 800 49 00 49
6, rue Jean Lecuit
49 000 Angers

Consultez le site <http://mda.maine-et-loire.fr>